



Etablissement engagé pour le développement durable
Mention Engagement

Secrétariat du proviseur

Affaire suivie par :
Eric ROY

Tél : 02 54 53 85 85.
ce.0360050j@ac-orleans-tours.fr

365, avenue de Verdun
BP 74
36002 Châteauroux cedex

Châteauroux, le 05 décembre 2024

Madame le Proviseur à
Madame, Monsieur le Principal du collège

Objet : Stage de découverte des formations CAP – période du 13 janvier au 16 mai 2025

L'Établissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) Éric Tabarly de Châteauroux est un établissement qui accueille à la fois une Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) et un Lycée Professionnel qui propose 6 formations qualifiantes de niveau CAP pour les sortants de 3^{ème} :

- Agent de Propreté et d'Hygiène (APH)
- Equipier Polyvalent de Commerce (EPC)
- Maçon
- Menuisier Fabricant
- Peintre Applicateur de Revêtements (PAR)
- Métallier

Les élèves de SEGPA sont orientés par la CDOEASD, en revanche, **pour la partie lycée, les élèves sont affectés par la procédure classique Affelnet**, une priorité est donnée pour les jeunes issus de SEGPA et d'ULIS.

Nous vous proposons d'accueillir en mini-stage, les élèves de votre établissement qui seraient susceptibles d'intégrer notre établissement à la rentrée.

Les modalités d'accueil pourront être adaptées et individualisées.

Pour ce faire, merci de contacter :

Mathieu BELLIN,
Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques

☎ : 02.54.53.85.84

@ : mathieu.bellin@ac-orleans-tours.fr

Le Proviseur

Nathalie BEAL

Fiche de synthèse

FORMALITES :

- Contacter M. BELLIN afin de définir une date d'accueil ;
- [Télécharger](#) la convention de mini stage via le site internet du lycée EREA Eric TABARLY ([Rubrique Stages puis Mini stages](#)) et l'éditer en trois exemplaires ;
- Compléter les conventions (ne pas oublier de faire signer le responsable légal et le principal du collège) ;
- Transmettre par courrier les trois exemplaires à l'attention de M. BELLIN ;
- Le proviseur du lycée signera les trois exemplaires et vous transmettra par courrier deux exemplaires de la convention (un exemplaire pour le collège et un exemplaire pour le responsable légal).

RESTAURATION ET HÉBERGEMENT :

- L'élève pourra prendre son repas au lycée le coût de la demi-pension est de 5,00 euros et sera réglé par l'établissement d'origine.
- Il est également possible d'accueillir l'élève à l'internat. Le coût de la nuitée (dîner, nuit, petit déjeuner) est de 8,75 euros et sera réglé par l'établissement d'origine.

HORAIRES :

- Cours : 08h15 à 12h15 et 13h30 à 17h30 (cours hebdomadaires du lundi 9h10 au vendredi 16h30 / activités éducatives les mercredis après-midi).
- Activités éducatives à l'internat de 17h30 à 22h00
- Repas : petit-déjeuner à 7h30, déjeuner à 12h15 et dîner à 19h00.

TRANSPORT :

- Un service de bus de la ville de Châteauroux (ligne n°4) circule de la place Voltaire (proximité de la gare SNCF et routière) au lycée EREA Eric TABARLY (arrêt à la station Eguillon) ; ce transport est gratuit.